



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU  
BUDGET PRIMITIF 2023  
COMMUNE DE ROBERVAL**



- I. Le Cadre Général du Budget**
- II. La Section de Fonctionnement**
- III. La Section d'Investissement**
- IV. Les Données Synthétiques du Budget – Récapitulation**

## **I - Le Cadre Général du Budget**

L'article L23-13-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une représentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 02 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures de permanences. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour 2024.
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la région et des services de l'état chaque fois que possible.

La section de fonctionnement et d'investissement structure le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (en section de fonctionnement), incluant notamment le versement du salaire de notre secrétaire ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II - La Section de Fonctionnement**

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé impôts, remboursement des crédits...)

*Les recettes de fonctionnement représentent 461 697.00€.*

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations des services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **461 697.00€**

Les recettes de fonctionnement ont beaucoup baissé du fait de l'aide de l'état en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recette pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'état
- Les recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population

TAXES	2022	2023	2024
70 produits et services			1485
73 impôts et taxes	156 254	139 624	139 624
74 dotations et participations	56 950	42 400	29 827
75 autres produits gestion courantes			2 000
<b>TOTAL</b>	<b>213 204</b>	<b>182 024</b>	<b>172 936</b>

b) les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
011	charges caractère général	145 356	70	produits et services	1 485
012	charges de personnel	25 750	73	impôts et taxes	139 624
65	autres dépenses de gestion courante	138 300	74	dotation et participation	29 827
66	charges financières	5 000	75	autres produits de gestion courante	2 000
67	charges exceptionnelles	0.00			
	Autres dépenses	0.00			
total charges fonctionnement		<b>314 406</b>	total produits de fonctionnement		<b>172 936</b>
Virement de la section d'investissement		<b>147 291</b>	002	Excédent exercice précédent 2023	<b>288 761</b>
Total		<b>461 697</b>	Total		<b>461 697</b>

c) la fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024

Taxe foncière (bâti) : 48.79 %

Taxe foncière (Non bâti) : 49.16 %

Taxe d'Habitation (TH) : 11.14%

**Ces taux n'augmentent pas en 2024**

### III - Section d'Investissement,

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir ; contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien.

*Le budget d'investissement de la commune*

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens

immobiliers, d'études et de travaux soient des structures existantes, soit sur des structures en cours de création (réseaux,...)

En recette : deux types de recettes coexistent ; les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus (vidéo-surveillance, mise aux normes des arrêts de bus « route de Guidon », travaux à la mairie, enfouissement « route de Guidon », réfection du réseau d'éclairage public...)

b) Une vue d'ensemble de la section Investissement

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
001	Déficit reporté	79 825	001	Excédent d'investissement	
16	Emprunts	14 500	1068	Affectation de résultat	79 825
20	Frais d'étude	11 000	102	FCTVA -TLE	3 709
21	Acquisitions	155 500	13	Subventions	30 000
			Virement de la section de fonctionnement		
			Besoin de financement		113 534
			021		147 291
<b>Total</b>		<b>260 825</b>	<b>Total</b>		<b>260 825</b>

c) Les principaux projets pour l'année 2024 sont les suivants :

- vidéo-surveillance
- mise au norme des arrêts de bus « route de Guidon »
- enfouissement « route de Guidon »
- réfection du réseau d'éclairage public
- réfection de l'Église

d) les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat soit 33 000€
- de la Région
- du Département soit 19 484€
- autres 3 950€

#### IV. Les Données Synthétiques du Budget – Récapitulation

Recette et dépenses de fonctionnement : 461 697.00€

Virement à la section d'investissement de 147 291.00€

Excédent sur exercice précédent 002 288 761.00€

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit : 260 825.00€

-dépenses : crédits reportés 2024 soit 79 825.00€

Fait à Roberval

Le 02 avril 2024

2<sup>e</sup> adjoint

Aurore BOUCHENEZ



